

Programme de travaux 2002 - Voirie - Demandes de subventions - Modificatif à la délibération du 25 avril 2002

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Suite à une omission dans la délibération du 25 avril 2002, le Conseil Municipal est invité à adopter la nouvelle délibération suivante :

Le programme de travaux pour l'année 2002 dans le domaine de la voirie a été établi sur la base d'une enveloppe financière de 3 269 302 €.

1 - Travaux neufs confiés à l'entreprise - Tranche annuelle

Crédit : 90.822.2315.508.30300 de 656 190 €

Programme proposé :

- Rue Arago (lotissement Collette) - Mise à l'alignement au droit de l'école des Montboucons, Construction d'un parking (dont 15 000 € pour la part modes doux)	122 000 €
- Chemin des Echenoz de Velotte (lotissement «Les Champs de Pierre») Mise à l'alignement de la voirie liée à la réalisation de lotissement - travaux complémentaires du PAE - Coordination réseaux (prise en compte du PAE : 63 069 €)	175 000 €
- Rue des Géraniums - Dans le cadre de l'aménagement de la Place des Tilleuls, rectification de la rue au droit de l'école, réalisation de dispositif de sécurité	76 000 €
- Avenue Louise Michel (opération CITY) - Réaménagement de la rue au droit des bâtiments de bureaux et de l'hôtel en cours de construction Première tranche - travaux provisoires	33 190 €
- Place Pasteur - Aménagement provisoire	100 000 €
- Chemin des Grands Bas - Chemin du Souvenir Français (opération Val des Grands Bas) - Mise à l'alignement de la rue pour accès à la future ZAC - Poursuite de la première tranche, coordination avec les travaux de réseaux (dont 30 000 € pour la part modes doux)	150 000 €
Crédits inscrits pour 2002 (dont 45 000 € pour la part modes doux)	656 190 €

2 - Travaux d'entretien des voiries - Tranche annuelle

Crédit : 90.822.2315.508.35000 de 759 795 €

Revêtement de chaussées :

- Enrobés à chaud	457 347 €
- Enrobés coulés à froid	106 714 €
- Enduits superficiels	45 734 €
Rénovation de trottoirs	150 000 €

Hors tranche annuelle

Crédit 90.822.2315.508.35000 de 143 144 €

- Réfection de la rue des Granges (2 ^{ème} tranche)	50 000 €
- Aménagement de la place Jean Moulin	50 000 €
- Stade d'Arènes - accès sécurité	43 144 €

Travaux sur les ouvrages d'art - Travaux de sécurité

Crédit 90.822.2318.508.35000 de 348 500 €

- Mise en sécurité des falaises	85 000 €
- Entretien des ouvrages d'art	263 500 €

Mise aux normes de carrefours à feux

Crédit 90.821.2315.98001.35000 de 228 673 €

- Carrefour Chasnot / Liberté
- Carrefour Lebeuf / Lilas / Belfort
- Carrefour Chopard
- Carrefour Baille / Résal
- Traversée piétons Tristan Bernard

3 - Travaux liés à la mise en oeuvre du PDU

a) Liaison Ouest :

Crédit : 90.822.2315.98806.30300

- Aménagement provisoire de l'accès à la nouvelle Caserne Joffre, emprise de la future liaison Ouest avec site propre transport en commun (dont 35 000 € pour la part modes doux) (dont subvention programme CITE 2001 : 152 449 €)	555 000 €
---	-----------

b) Crédit : 90.822.2031.98806.35000	105 000 €
-------------------------------------	-----------

- Etudes pour la mise en concurrence renouvellement du contrat de gérance du stationnement payant	35 000 €
---	----------

- Etude de circulation secteur Battant / Marché	70 000 €
---	----------

c) Crédit : 90.822.2315.98806.35000 dont aménagements en faveur des piétons : 170 000 €	470 000 €
--	-----------

- Aménagements en faveur des deux-roues dont itinéraires cyclables Campus / Centre-ville, Campus / Gare, Gare / Centre-Ville, berges du Doubs constituant les premières réalisations du schéma directeur vélos.	300 000 €
--	-----------

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux de voirie 2002,

- autoriser M. le Maire à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s), étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de l'État pour les aménagements en faveur des deux roues dans le cadre de l'ORU pour la Place Jean Moulin, et du Département du Doubs dans le cadre du Contrat CITE pour l'aménagement de la liaison Ouest,

- inscrire le montant de ces subventions par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives :

. *Pour les subventions de l'État :*

* en recettes sur la ligne 90.822.1321.98806.508.35000 et le réaffecter en dépenses sur la ligne 90.822.2315.98806.508.35000

. *Pour la subvention du Département :*

* en recettes sur la ligne 90.822.1323.98806.30300 et le réaffecter en dépenses sur la ligne 90.822.2315.98806.30300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.